

CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES

Service Action Sportive, 5 bis avenue des Belges , 01000 BOURG EN BRESSE - 04.74.42.45.20

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le Centre de Loisirs des Jeunes s'adresse aux jeunes de 12 ans révolus à moins de 18 ans.

Justificatifs obligatoires à fournir lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription- Autorisation parentale dûment remplie et signée.
- l'attestation assurance « Responsabilité Civile » et « individuelle accident »,
- La fiche sanitaire dûment rempli et signée accompagnée d'une copie du carnet de santé (vaccinations,allergies...).
- Le règlement intérieur dûment remplie et signé.
- L'autorisation de prise de vue et de diffusion / Droit à l'image dûment remplie et signée.
- 1 justificatif de domicile
- 2 photos
- Le paiement en espèces et/ou chèque et/ou chèque vacance.

Il sera alors délivrée un carte donnant accès aux activités traditionnelles, en accès libre et à titre gratuit, et à des activités spécifiques payantes (2 €, 5 € ou 8 €) avec **inscription et règlement préalables obligatoires**.

ARTICLE 2

Le Centre organise son point d'accueil principal au gymnase Favier, rue du Docteur Duby.

Les activités proposées pourront avoir lieu dans différents équipements de la Ville, de 10h à 12h et de 13h30 à 18h, sauf les jours de sorties extérieures.

Elles seront conduites par des éducateurs et animateurs municipaux spécialisés, habilités à encadrer les activités proposées conformément à la réglementation en vigueur. Ils pourront faire appel à des prestataires et cadres techniques de clubs, compétents et diplômés, auxquels s'ajoute du personnel extérieur contactuel.

ARTICLE 3

Les activités proposées sont ouvertes à tous les adhérents selon un programme et des horaires établis et communiqués par l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le planning en raison d'éventuelles contraintes (inscriptions insuffisantes, conditions matérielles ou météorologiques...). Il est donc indispensable de se renseigner la veille auprès du Centre de Loisirs des Jeunes (04 74 45 70 22 ou COSEC FAVIER 04 74 45 00 77).

Aucun accueil ne sera assuré en dehors des horaires prévus sur le programme et/ou d'ouverture du Centre.

ARTICLE 4

Une présence tous les jours n'est pas obligatoire, ni même toute la journée. Toutefois, une inscription à une activité extérieure nécessite un respect strict des horaires annoncés (un retard pourra entraîné une exclusion) et une présence pendant toute la durée de la séance.

Si l'adhérent ne peut pas participer à une activité, il devra fournir obligatoirement un justificatif (certificat médical) dans un délai de 5 jours, pour pouvoir prétendre au remboursement de l'activité.

La ville de Bourg-en-Bresse dégage toute responsabilité envers un jeune qui, pour quelque raison que ce soit, quitte les lieux d'activités en dehors des horaires prévus dans le programme.

De même que la ville de Bourg-en-Bresse dégage toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou d'incident survenu à un mineur en dehors du centre ou des lieux d'activités prévus.

ARTICLE 5

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin, exclusivement pour les besoins de l'activité. Toute dégradation fera l'objet d'une demande de réparation ou de remplacement à l'identique auprès de son auteur.

Toute dégradation, vol, injure, voie de fait, violence envers tout autre usager ou animateur entraînera une exclusion définitive.

ARTICLE 6

Chaque enfant inscrit s'engage à pratiquer les activités en tenue adaptée (chaussures et vêtements) et à respecter :

- ce règlement intérieur et les règles d'utilisation des équipements,
- les consignes de sécurité lors de toute activité,
- les règles d'intervention des secours,
- les règles de courtoisie, de savoir vivre en communauté et de respect envers l'équipe d'encadrement et des autres jeunes

LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT POURRA ENTRAINER UNE EXCLUSION DEFINITIVE DU CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES.

Le

Nom de l'enfant

Signature de l'enfant

Le

Nom du ou des représentants légaux de l'enfant

Signature du ou des représentants légaux